

LA VIDANGE PAR CABLE-LASSO

Indice bibliographique : F 32.2

La desserte des forêts de la Vallée de la Thur (Haut-Rhin), étagées entre 500 et 1200 m d'altitude, sur des pentes fortes parfois coupées d'abrupts difficilement franchissables, est très insuffisante. Les bûcherons doivent y amener les produits à proximité des chemins par lancement ou par schlittage, travaux pénibles réservés à des spécialistes. Dans de telles conditions, avec l'amenuisement constant de la main-d'œuvre locale, les exploitations d'altitude ont été constamment négligées, au détriment des cantons facilement accessibles. Après la Libération, les chantiers communaux en régie eurent à résoudre les problèmes suivants :

Avec une main-d'œuvre insuffisante, ne pouvant recevoir de l'extérieur que des renforts inaptes au schlittage, réaliser dans ces peuplements d'altitude d'importants nettoyages de bois mitrillés, et des coupes normales indispensables à l'approvisionnement local en chauffage.

Il leur fallait donc utiliser les bûcherons disponibles avec le meilleur rendement, dans des conditions de travail acceptables de tous. La substitution du câblage au schlittage offrait une solution.

Des essais de Câble-Lasso effectués en 1947-48 avaient été assez concluants pour justifier la création d'un Syndicat Intercommunal groupant 4.500 ha de forêts productrices d'un chauffage apprécié.

Les résultats des trois premières années d'activité de ce Syndicat servent de base à cette étude.

Nous poserons d'abord quelques chiffres :

BILAN

Il se condense ainsi :

| | | | | |
|-----------|-----------------------------------|-----------|---|------------------|
| Entrées — | Quote-parts syndicales | 2.400.000 | } | 6.800.000 |
| | Prêt du F.F.N. | 2.400.000 | | |
| | Emprunts | 2.000.000 | | |
| | Recettes (Taxes de câblage) | 7.200.000 | | |
| | | | | <hr/> 14.000.000 |
| Sorties — | Achat de matériel | 4.000.000 | } | 13.500.000 |
| | Remboursement d'emprunt | 2.500.000 | | |
| | Dépenses de fonctionnement | 7.000.000 | | |
| | Fonds de roulement | 500.000 | | |
| | | | | <hr/> 14.000.000 |

La mise de fonds initiale (matériel et fonds de roulement) est relativement importante — 4.500.000 francs.

Dépenses de fonctionnement. — Leur répartition précise les conditions d'emploi du matériel.

Prix de revient par stère câblé de 1949 à 1951 : 429 F.

| | | | | | |
|---------------------|----------------|------------------|--------|-------|------|
| 1. — Main-d'œuvre | Salaires | Charges sociales | | Total | % |
| | 258 | 72 | | 330 F | 77 % |
| 2. — Matériel | Fonctionnement | Transports | Câbles | | |
| | 27 | 12 | 33 | 72 F | 17 % |
| 3. — Frais généraux | | | | 27 F | 6 % |

Malgré la mécanisation du procédé, l'importance du travail humain reste considérable (77 % des dépenses). Les conditions dans lesquelles il s'exerce méritent d'être étudiées.

Nous avons rapproché ci-dessous le coût de la main-d'œuvre des volumes câblés sur chaque exploitation :

| Volumes câblés | Coût de la main-d'œuvre par st. | | |
|----------------|---------------------------------|------|------|
| | 1949 | 1950 | 1951 |
| st. | | | |
| 500-600 | — | 300 | — |
| 800-900 | 415 | 260 | 245 |
| 1250 | 375 | — | 165 |
| 1400-1500 | — | 205 | 160 |
| 3000-4000 | 370 | 175 | — |

Nous avons ensuite comparé les volumes câblés aux rendements de l'installation, et d'un homme-jour, et chiffré en regard les temps morts correspondants (montage et démontage de la ligne).

| Volumes câblés | Rendements journaliers (st.) de l'installation d'un ouvrier | | | | Part des temps morts % |
|----------------|---|------|------|------|------------------------|
| | 1950 | 1951 | 1950 | 1951 | |
| en st. | | | | | |
| 500-600 | 47 | — | 3,5 | — | 45 % |
| 800-900 | 45 | 52 | 4,5 | 5,2 | 35 % |
| 1250 | — | 66 | — | 6 | 34 % |
| 1400-1500 | 54 | 86 | 6 | 7 | 25 % |
| 3000-4000 | 65 | — | 6,5 | — | 18 % |

A cause de l'adaptation progressive du personnel et des variations de salaire, il ne faut confronter dans ces tableaux que les résultats d'un même exercice.

Ils font ressortir l'importance relative des travaux de montage et démontage. Les conditions de terrain ont d'ailleurs une influence considérable et peuvent faire varier les temps morts de 25 à 30 %.

Ils soulignent d'autre part les variations suivantes d'ailleurs prévisibles: celles du prix de revient et des temps morts en raison inverse du volume câblé, celles des rendements en raison directe de ce volume.

Mais surtout ils accusent un « seuil » — (très sensible pour les prix de revient) — situé vers 1200-1500 st, au-dessous duquel le câblage perd beaucoup de son intérêt (réduction du prix de revient de 20-35 % entre 500 et 1.500 st).

Ces données vont nous permettre quelques conclusions, touchant d'abord l'existence du Syndicat lui-même, puis concernant les communes forestières pour lesquelles il travaille.

Après d'inévitables difficultés de démarrage, le Syndicat a réalisé aujourd'hui la mise au point de ses méthodes et de son personnel.

Ses prix de revient ont régulièrement déchu depuis 1949, en dépit de la hausse générale des prix (1949: 569 F — 1951: 423 F). La part relative aux salaires suit une décroissance parallèle (1949: 67 %. — 1950: 64 %. — 1951: 47 %) qui témoigne d'une adaptation progressive et d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre. Le rendement journalier, en progression constante, semble aujourd'hui près du plafond correspondant au débit maximum de la ligne (câble tournant au régime normal et garni de bois sur toute sa longueur). Les dépenses du matériel ont été comprimées par la mise en service d'un moteur à gas oil et l'installation d'un atelier d'entretien. Seul le renouvellement des câbles, trop vite usés, reste une lourde sujétion à laquelle aucune solution n'a encore été trouvée.

La trésorerie syndicale est sans doute encore étroite. On peut surtout critiquer l'amortissement trop lent du matériel. Pour des raisons psychologiques — (une innovation de cet ordre en gestion communale doit se faire accepter) — le Syndicat s'est attaché à ne pas élever, depuis 1949, la taxe perçue pour le câblage. Malgré cette politique, sa situation doit encore s'améliorer.

En effet, le rendement de 7 st/homme-jour réalisé fin 1951 aurait, sur l'ensemble de la campagne, accru le volume câblé d'un millier de stères et réduit le prix de revient de 15-20 %, et 180 jours de travail dans l'année au lieu de 120 permettaient le câblage de 8.000 stères avec un excédent de recette de 700.000 F résolvant tout problème d'amortissement.

Recherche systématique du rendement maximum déjà obtenu et prolongation de la campagne de câblage suffiront donc à ce résultat.

Nous avons déjà relevé l'intérêt de travailler dans des coupes d'un volume suffisant (1.200-1.500 st minimum) et proportionné aux difficultés de terrain. Le caractère « d'utilité publique » du Syndicat ne lui permet sans doute pas d'éliminer toutes les exploitations défavorables, mais il se doit de les équilibrer par un nombre convenable de coupes rentables.

Le but sera ensuite atteint par une coordination plus étroite entre exploitation et câblage. Jusqu'ici les coupes n'ont pu prendre une avance suffisante pour permettre à l'installation de tourner plus de 120-150 jours. Le rendement de la ligne est étroitement lié à la saison d'exploitation et au façonnage des produits (charge unitaire du câble), et celui de la main-d'œuvre à une préparation convenable des bois (réduction des manutentions). Poser seulement ces facteurs suffit à montrer quelle erreur trop souvent coûteuse réside dans la distinction posée par les règles de la régie, entre exploitation et débardage.

Si la viabilité de l'entreprise de câblage nous paraît ainsi démontrée, la position des communes forestières est liée à la solution qu'elle a apportée aux problèmes exposés dans notre préambule.

Le travail des bûcherons, réduit à rapprocher sur fausses piles, le long du tracé de câblage, les produits façonnés, permet d'employer une main-d'œuvre ignorante du schlittage. L'avantage est considérable dans les circonstances présentes.

Si l'allègement du travail pour les ouvriers se passe de démonstration, une comparaison des prix de revient du câblage et du schlittage serait intéressante pour l'employeur. La confrontation est difficile, le schlittage étant rémunéré forfaitairement avec l'exploitation.

Quelques sondages, trop peu nombreux pour tenir compte de la diversité des conditions de travail, indiquent que le schlittage (réparation des chemins de schlitte et transport) correspondrait à 30 à 40 % (sur terre, jusqu'à 500 m) et à 50-65 % (sur chemin de schlitte, à plus de 1.000 m), du temps nécessaire pour l'exploitation totale. Le rendement journalier moyen serait de 8 stères dans le premier cas, de 4 stères dans le second. Le prix de revient dans ces conditions, s'établirait aux environs de 500 F par stère.

La taxe de câblage est de 450 F seulement. L'économie du propriétaire forestier est cependant peu importante. En effet, les frais de façonnage des coupes à câbler n'ont pas décrié proportionnellement à l'allègement de travail réalisé. Les bûcherons sont les principaux bénéficiaires du câblage, à la fois par un travail moins pénible, et par un salaire plus large. Il est bon qu'il en soit ainsi, tant pour une politique indispensable au maintien en forêt d'une main-d'œuvre suffisante, que pour éviter l'hostilité trop fréquente de celle-ci à l'encontre des innovations techniques.

Ce manque à gagner apparent est d'ailleurs largement compensé.

Le temps économisé sur l'exploitation (rendement du débardage presque doublé) permet d'employer les mêmes équipes à d'autres coupes plus rentables. Dans le même ordre d'idées, la coordination des exploitations dans les forêts syndicales, pour permettre le câblage simultané des parcelles contiguës, stabilise les ouvriers, améliore leur rendement et aboutit au même résultat.

Le câblage permet donc indiscutablement aux communes forestières de mettre en valeur leurs forêts d'altitude jusqu'ici reléguées au second plan, dans des conditions économiques satisfaisantes, avec une main-d'œuvre quelconque, et sans perturbation dans les exploitations ordinaires.

Cet avantage considérable se double de bénéfices financiers d'un autre ordre. Alors que les produits schittés au bord de mauvais chemins forestiers doivent être débardés par charrettes hippomobiles, le câblage les amène au bord d'une route, à port de camion, où leur vente bénéficie de l'économie de voiturage réalisée par l'acquéreur.

Pour être complet, il conviendrait encore de tenir compte de l'économie notable d'entretien des chemins forestiers résultant de la suppression des transports sur charrettes à bandage de fer.

Mais les considérations précédentes, et avant tout la mobilisation d'importantes ressources forestières nouvelles, mises sur le marché dans les conditions les plus intéressantes, et la possibilité de pratiquer désormais dans les cantons forestiers d'altitude une sylviculture plus intensive et plus rationnelle suffisent pour que l'expérience soit jugée favorablement.

VERGNEAU.

Distinction

M. l'Ingénieur Principal des Eaux et Forêts PLAGNAT vient d'être élu membre de la très ancienne compagnie savante de Chambéry: l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.



Vidange par câble-lasso.
Passage d'une charge au niveau d'une « console ».
(Photo Câble-Lasso, à Bâle).